



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE
" ANCIEN SITE ARCELOR DE
LAUDUN L'ARDOISE –
PROJET CRASSIER "
GARD (30)

COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE (30)

COMPLEMENTS
A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC N° 030141-18-C0046

Signature et cachet
de la Mairie



DDTM du Gard
SAT C

29 OCT. 2018

Reçu le
CS - ADGO - ADE - ADD

Maître d'Ouvrage

RES S.A.

330, rue du Mourelet

Z.I. de Courtine

84000 AVIGNON

COMPLEMENTS

PC N° 030141-18-C0046

**Centrale de Production d'Électricité Solaire de
ANCIEN SITE ARCELOR DE LAUDUN L'ARDOIS**

PROJET CRASSIER

COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE

COMPOSITION DU DOSSIER

PREAMBULE	6
A. PC2 - PLAN DE MASSE	7
B. PC4 – NOTICE	8
C. STRUCTURE DE LIVRAISON COMPOSEE DE 3 BATIMENTS	8

PREAMBULE

Le dossier de demande de Permis de Construire n° **030141-18-C0046** a été déposé à la Mairie de Laudun l'Ardoise en date du **10 octobre 2018** par la société RES, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité sur l'« ANCIEN SITE ARCELOR DE LAUDUN L'ARDOISE – PROJET CRASSIER».

Suite au dépôt du dossier de demande de Permis de Construire, la société RES souhaite apporter des compléments détaillés dans le présent dossier.

A. PC2 - PLAN DE MASSE

Dans le plan de masse PC2 dans le dossier de demande de permis, la légende est erronée.

Le nouveau plan de masse joint à ce présent dossier corrige les points suivants :

- Couleur des pistes et couleur des cours d'eau
- Couleur des structures de livraison
- Localisation de la borne incendie

B. PC4 – NOTICE

La Pièce A contient le PC4 (notice). Le paragraphe 7.3.1. relatif aux structures de livraison contient une erreur.

La phrase : « *Les postes de livraison électriques sont positionnés à l'écart, hors zone inondable et proche d'un accès au Sud du site. Cette position est mutualisée avec celle des bâtiments du projet crassier.* » est remplacées par la phrase : « ***Les postes de livraison électriques sont positionnés à l'écart, hors zone inondable et proche d'un accès au Sud du site. Cette position est mutualisée avec celle des bâtiments du projet Plateforme.*** »

C. STRUCTURE DE LIVRAISON COMPOSEE DE 3 BATIMENTS

Une confusion existe dans la rédaction de la notice (7.2.2. Eléments constitutifs du projets) et la rédaction dans le CERFA (5.2. Nature du projet envisagé).

Le projet Crassier est composé d'une structure de livraison, elle-même composée de 3 bâtiments .

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : ESCANDE Prénom : Michel

Numéro : 87 Voie : Rue Joseph Vernet

Lieu-dit : _____ Localité : AVIGNON

Code postal : 84141 BP : _____ Cedex : _____

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S17 011

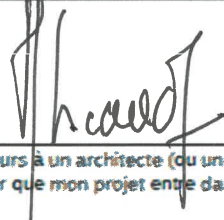
Conseil Régional de : Provence Alpes Côte d'Azur

Téléphone : 04 90 82 54 97 OU Télécopie : _____ OU

Adresse électronique : _____ contact@escandearchitecte.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte : **AGENCE ESCANDE**

SAS d'architecture

87, rue Joseph Vernet - 84000 AVIGNON

tél. 04 90 82 54 97 - port. 06 62 48 54 97

Email : contact@escandearchitecte.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Réalisation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité.

Implantation de :

- 1 structure de livraison composée de 3 bâtiments (d'une surface de plancher totale de 94.5m²)
- 4 sous-stations de distribution (d'une superficie de plancher totale de 204 m²),
- un ensemble de panneaux photovoltaïques et leurs supports,
- une clôture d'enceinte (d'une hauteur maximale de 2m).

Une description plus détaillée figure dans la Pièce A, aux chapitres 7 (PC4) et 9 (PC5) ainsi que dans la notice paysagère (PC4 - Pièce C) et l'Etude d'Impact (PC11 - Pièce B).

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : 60 kVA triphasé

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'exécède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

1970-1971
1972-1973
1974-1975
1976-1977
1978-1979
1980-1981
1982-1983
1984-1985
1986-1987
1988-1989
1990-1991
1992-1993
1994-1995
1996-1997
1998-1999
2000-2001
2002-2003
2004-2005
2006-2007
2008-2009
2010-2011
2012-2013
2014-2015
2016-2017
2018-2019
2020-2021
2022-2023
2024-2025